

*Question présentée par la députée :*

*Mme Anne Emery-Torracinta*

*Date de dépôt : 22 avril 2013*

## **Question écrite urgente**

**Health on the Net : y-a-t-il dumping salarial et irrégularités en matière d'assurance sociales dans une fondation soutenue par le canton ?**

Selon son site internet<sup>1</sup>, la mission de la Fondation Health on the Net (HON) est « *de guider les utilisateurs d'Internet vers des sources en ligne d'informations médicales et de santé fiables, compréhensibles et pertinentes. Depuis sa création en 1995, HON travaille afin de surmonter les principaux obstacles issus de l'utilisation d'internet : l'accessibilité et la fiabilité de l'information médicale de la santé en ligne (...). HON est financée par le Canton de Genève, les projets Européens, la Haute Autorité de Santé de France (HAS) et la fondation Provisu. Elle est également soutenue par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) depuis sa création* ».

De fait, la fondation a été créée en 1996 au sein des HUG (elle est hébergée dans ses locaux et des professeurs siègent dans son conseil) et sous l'égide du département de l'action sociale et de la santé, dans le but de favoriser la diffusion d'une information médicale de qualité. Le 20/3/96, [www.hon.ch](http://www.hon.ch) était le premier site du Web à guider le citoyen ainsi que le professionnel de la santé vers des sources d'informations pertinentes sur Internet<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir : [http://www.hon.ch/index\\_f.html](http://www.hon.ch/index_f.html)

<sup>2</sup> Ces informations figurent dans le PL 10540 concernant la subvention cantonale 2009-2010 : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL10410.pdf>

Financée initialement par une subvention des HUG dans sa phase expérimentale<sup>3</sup>, elle a obtenu (par le biais de lois votées par le parlement) une subvention cantonale dès 2004, cette dernière ayant varié : 500'000 francs en 2004, 700'000 francs de 2005 à 2008, 500'000 en 2009, 300'000 en 2010. En 2011, l'aide financière accordée directement par le gouvernement a été de 180'000 francs, de 150'000 en 2012 et le projet de budget 2013 prévoit 80'000 francs.

**Or, selon le personnel, les conditions de travail seraient proches de l'exploitation et des irrégularités graves existeraient en matière d'assurances sociales :**

- salaires bas (pour certains moins de 3'500 francs par mois pour un plein-temps) et ne correspondant pas aux normes en la matière, ni aux qualifications des employés ;
- différences injustifiées entre les employés (pour une même fonction et un même niveau de qualification) ;
- emplois qualifiés de « stages » et rémunérés à moins de 1'800 francs par mois ;
- irrégularités et retards dans le versement des salaires (salaires incomplets parfois ; voire versement en liquide) ;
- bonus injustifiés en cours d'année ;
- décomptes de salaires non fournis ;
- problèmes au niveau de la LPP : les employés n'auraient pas été inscrits à la CEH ; c'est seulement suite à leur insistance que des démarches administratives tardives auraient été entamées, mais la question ne serait pas réglée aujourd'hui.

---

<sup>3</sup> Voir : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL09364.pdf>

Si les faits dénoncés ci-dessus devaient s'avérer exact, ce serait d'autant plus grave que HON est soutenue financièrement par le canton. De fait la loi sur les indemnités et aides financières (LIAF)<sup>4</sup> stipule bien à son article 12 que l'aide n'est accordée qu'à certaines conditions, notamment la fourniture de l'organigramme, du système salarial et des conditions de travail.

Et, rappelons également que l'article 5 du règlement de la loi sur la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève précise à son article 5<sup>5</sup> que « *l'institution externe applique, en règle générale, l'échelle des traitements de l'Etat* » et que « *la Caisse peut, exceptionnellement, admettre l'équivalence entre l'échelle des traitements appliquée par l'institution externe et les normes de l'Etat de Genève, lorsque, à fonctions égales, les traitements assurés sont globalement équivalents* ».

Mes questions sont donc les suivantes :

- **le Conseil d'Etat peut-il nous confirmer si les informations ci-dessus sur les conditions de travail à HON et les irrégularités en matière d'assurances sociales sont bien exactes ?**
- **quels sont les contrôles qu'il a opérés auprès de cette fondation afin de vérifier qu'elle se conformait bien au cadre légal genevois ?**
- **le cas échéant, quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour régler ces problèmes ?**

Je remercie le gouvernement de ses réponses.

---

<sup>4</sup> Voir sous : [http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_d1\\_11.html](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_d1_11.html)

<sup>5</sup> Voir sous : <http://www.ceh.ch/sipia/pdf/pub/73.pdf>